**CANADA** **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**DISTRICT DE MONTRÉAL**

**HYDRO-QUÉBEC**

**No R-3905-2014**

**Demanderesse**

et

**REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROEÉ)**

**Intervenant**

**Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité**

**de l'année tarifaire 2015-2016**

# DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'INTERVENANT DU ROEÉ

**(*Loi sur le Régie de l'énergie*, a.25 et 26 et *Règlement sur la procédure de la Régie*, ch. IV)**

**Au soutien de sa demande de reconnaissance du statut d'intervenant, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ) expose ce qui suit :**

1. Le 5 août 2014, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité dépose sa Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2015-2016 (« la Demande»), le dossier R-3905-2014.

2. Le 6 août 2014, la Régie rend sa Décision procédurale D-2014-133 par laquelle elle convoque une audience publique et demande à toute personne intéressée de soumettre une demande d'intervention au plus tard le 22 août 2014 à 12 h.

3. Le ROEÉ désire intervenir dans le présent dossier tarifaire afin de traiter de manière ciblée d'enjeux environnementaux et de développement durable décrits ci-dessous.

4. Il indique également les conclusions et recommandations qu'il propose et la manière dont il entend faire valoir sa position.

## L'INTÉRÊT DU ROEÉ

5. Le nom du coordonnateur du ROEÉ et l'adresse de l'intervenant sont fournis à l'Annexe I de la présente demande.

6. Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ), fondé en 1997, participe activement aux consultations et audiences de la Régie de l'énergie, ou auprès d'autres forums pertinents, afin de défendre de manière efficace le point de vue des groupes et organismes à vocation environnementale dans le domaine énergétique. Les membres du ROEÉ font connaître au grand public les enjeux soulevés à la Régie en les commentant et en sensibilisant sur la question environnementale dans le domaine énergétique.

7. Le ROEÉ est composé de cinq (5) groupes environnementaux dont la contribution aux dossiers énergétiques au Québec est notoire. Il s'agit de Fondation Rivières, d'ENvironnement JEUnesse, de la Fédération québécoise du canot et du kayak, du Regroupement pour la surveillance du nucléaire et de Nature Québec.

8. La description de chacun de ces groupes membres est donnée à l'Annexe II de la présente demande.

9. Les groupes membres du ROEÉ représentent des milliers de membres individuels et des dizaines, voire des centaines d'organisations au Québec.

10. Depuis ses débuts, le ROEÉ  intervienne à la Régie et participé activement aux dans les dossiers de plan d'approvisionnement, tarifaires et en matière d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec.

11. Les interventions du ROEÉ reposent sur les principes et objectifs suivants :

- La protection de l'environnement, la conservation des milieux naturels essentiels à la vie et l'utilisation durable des ressources;
- La primauté de la conservation et de l'efficacité énergétique sur toute autre forme de production d'énergie, et le recours aux nouvelles formes d'énergie renouvelable pour la production d'électricité seulement lorsque justifié;
- La réduction de l'utilisation de combustibles fossiles issus de gisements conventionnels et non conventionnels et l'élimination du nucléaire;
- La réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre, notamment à travers des choix de consommation plus judicieux;
- L'équité sociale aux niveaux intra et intergénérationnels;
- La fourniture de services énergétiques à juste coût en internalisant les coûts environnementaux dans une perspective de planification intégrée des ressources tout en limitant les impacts sociaux;
- La mise en place au Québec de politiques, de lois et de mesures de régulation qui favorisent des choix d'investissements et de consommation environnementalement judicieux, économiquement et socialement avantageux;
- L'application de mécanismes transparents et démocratiques à l'intérieur des processus de prise de décision;
- La préservation de l'indépendance de la Régie de l'énergie et la réinstauration des activités de production en tant qu'activité réglementée par la Régie de l'énergie, ainsi que la réinstauration d'un processus de planification intégrée des ressources (PIR);
- La maximisation de l'éducation et de la participation du public quant aux questions énergétiques et leurs impacts à travers des projets concrets disponibles à l'ensemble de la population du Québec.

12. Le respect de ces principes et objectifs se traduit par des analyses, des preuves et des prises de position dans les dossiers de la Régie uniques et distincts de l'apport des autres groupes tant environnementaux que de consommateurs.

## MOTIFS DE L'INTERVENTION ET RECOMMANDATIONS DU ROEÉ

13. Les motifs à l'appui de l'intervention et l'apport du ROEÉ dans le présent dossier découlent de la mission, des activités et de l'expertise du ROEÉ et de ses membres.

14. L'intervention du ROEÉ portera sur les enjeux de la demande, analysée à travers le prisme de l'article 5 LRE et des principes et objectifs environnementaux du Regroupement apparaissant au paragraphe 11 ci-dessus.

15. Ainsi, le ROEÉ propose une intervention ciblée et structurée abordant l'enjeu principal du dossier, soit la hausse de 3,9% les tarifs d'électricité (D-2014-133, par.11) sous l'angle de son intérêt environnemental et de développement durable, en interaction avec les thèmes et sujets retenus par la Régie (D-2014-133, par.15 et 16) qui sont les « investissements et base de tarification » et le « budget 2015 du Plan global en efficacité énergétique » et le « suivi relatif aux décisions antérieures de la Régie. »

<u>Hausse des tarifs, investissements et PGEÉ</u>

16. Le ROEÉ entend vérifier s'il est possible pour la Régie de réduire l'augmentation de tarifs proposés par Hydro-Québec, tout en augmentant et en ciblant mieux les investissements en efficacité énergétique de manière à s'approcher davantage du potentiel rentable et socialement avantageux de telles mesures, réduisant la facture des consommateurs et satisfaisant à la fois les objectifs économiques, sociaux et environnementaux inhérents à la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et de manière équitable.

17. Le ROEÉ entend effectuer un suivi afin d'évaluer dans quelle mesure la pièce HQD-9, document 5 (B-0035) répond à la demande de la Régie aux paragraphes 428-437 de la décision D-2014-037 et permet d'évaluer le caractère juste et raisonnable des montants investis.

18. C'est dans ce contexte que le ROEÉ cherchera à cerner avec plus de précision les investissements dont Hydro-Québec demande l'autorisation qui sont attribuables à la croissance de la demande des marchés résidentiel et commercial.

19. Le ROEÉ soumettra ensuite une preuve portant sur la possibilité d'éviter ou de remettre à plus tard ces investissements à moindre coût pour Hydro-Québec et pour ses clients par l'augmentation des investissements en efficacité énergétique et par l'ajustement des objectifs de participation aux programmes.

20. Tel qu'évoqué dans son intervention au dossier du Plan d'approvisionnement 2014-2023 (R-3664-2013), le ROEÉ est d'avis qu'un accroissement substantiel des investissements d'Hydro-Québec au sein de son PGEÉ pourrait permettre de générer des économies d'énergie additionnelles équivalent à la croissance prévue de la demande.

21. Le ROEÉ entend également démontrer la nécessité pour le Distributeur d'augmenter sensiblement ses efforts en efficacité énergétique de sorte à éviter les ajouts dus à la croissance de la demande sans que cela ne résulte en un impact tarifaire indu.

22. Par ailleurs, le ROEÉ fera valoir les possibilités qui s'offrent à Hydro-Québec afin de réduire la pression à la hausse sur les tarifs en ciblant au maximum les investissements en efficacité énergétique agissant sur la demande en puissance et à la pointe (surtout d'hiver), et à l'instar des utilités publiques ailleurs en Amérique du Nord en ajustant géographiquement les efforts et méthodes de commercialisation afin de maximiser leur impact là où le potentiel est le plus grand d'éviter ou de remettre à plus tard les investissements d'ajouts aux réseaux.

<u>Autres facettes du PGEÉ</u>

*Offre intégrée en nouvelle construction*

23. Au chapitre des mesures du PGEÉ, le ROEÉ entend questionner Hydro-Québec et faire porter son analyse sur le programme Offre intégrée en nouvelle construction, quant aux objectifs de participation pour les diverses technologies visées et au délai d'introduction des systèmes de récupération de chaleur des eaux grises.

24. Le ROEÉ entend également proposer qu'Hydro-Québec promeuve la bi-énergie et le tarif DT avec les pompes à chaleur à haut rendement pour climat froid qu'il entend éventuellement intégrer à son offre pour la nouvelle construction résidentielle.

*Produits économiseurs d'eau et d'énergie*

25. Le ROEÉ entend faire la lumière sur les résultats du programme Produits économiseurs d'eau et d'énergie à ce jour.

26. Le ROEÉ soumettra que le TCTR de ce programme devrait inclure la valeur des économies en eau potable et en traitement des eaux usées.

27. Le ROEÉ entend démontrer la pertinence économique de procéder à l'installation de ces produits, tant au point de vue de rentabilité de l'intervention qu'en ce qui a trait au potentiel d'économie d'énergie et autres avantages.

Coûts évités

28. Comme nous venons de le voir, le ROEÉ entend proposer que l'analyse des coûts évités incluent le coût évité du traitement de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées afin que TCTR tienne compte de la valeur pour la société des économies d'eau résultant de la participation de la clientèle au programme Produits économiseurs d'énergie. Le ROEÉ rappelle à cet effet que la Régie a indiqué dans sa décision D-2014-017 (R-3864-2013) à la page 8 aux paragraphes 27 et 28 que ce sujet était de nature tarifaire.

29. Le ROEÉ proposera un coût moyen du mètre cube d'eau qu'Hydro-Québec pourra utiliser en fonction du cas-type du participant au programme.

Stratégie tarifaire

*Tarif DT pour les exploitations agricoles*

30. Le ROEÉ entend questionner Hydro-Québec quant au suivi qu'il devait effectuer en ce qui a trait aux conditions du tarif DT pour les exploitations agricoles.

31. Le ROEÉ soumettra qu'Hydro-Québec a erré en analysant la problématique du critère de 50% de la puissance installée en tant que barrière à l'adhésion au tarif DT.

32. De l'avis du ROEÉ, Hydro-Québec devait plutôt analyser si, d'une part, ce critère représentait une barrière à l'adoption de mesures d'efficacité de l'enveloppe des

bâtiments, qui pourraient faire basculer la puissance installée du système de chauffage sous ce seuil, et par ailleurs, si ce critère représentait aussi une barrière à l'adoption de technologies de chauffage efficaces telles que la géothermie qui résulterait aussi en une puissance électrique de chauffage installée sous la barre des 50%, tel qu'indiqué aux paragraphes 75 et 76 de la Décision D-2013-174 de la Régie.

33. Le ROEÉ soumettra que ce critère est exagéré et qu'il devrait être remplacé par une simple exigence que la source principale de chauffage, autre que renouvelable, soit à l'électricité.

34. Le ROEÉ se réjouit de constater qu'Hydro-Québec a adopté sa recommandation de modifier l'article 2.27 des Tarifs «de manière à ce que seul en mode combustible, la capacité du système biénergie doive être suffisante pour fournir toute la chaleur nécessaire au chauffage des locaux visés.»(HQD-14, document 2 (B-0050), page 20). Le ROEÉ considère que cette modification représente une barrière de moins à la géothermie. Le ROEÉ soumettra que cette modification va dans le même sens que l'élimination du critère de 50% de la puissance installée qu'il recommande.

*Mesures pour la clientèle agricole*

35. Le ROEÉ constate la faible participation de la clientèle agricole au tarif DT proposé par Hydro-Québec et approuvé par la Régie de l'énergie dans le dossier R-3814-2013. Nous entendons questionner Hydro-Québec à ce sujet et proposer des recommandations visant à favoriser l'adoption de ce tarif.

*Gestion de la demande en puissance*

36. Aux paragraphes 475 et 476 de la décision D-2014-037 au terme du dossier R-3854-2013 Phase 1, la Régie mentionne ce qui suit :

> «[475] La Régie est préoccupée par le faible niveau du budget de 2 M$ consacré aux programmes de gestion de la demande à la pointe. Ce budget ne reflète pas l'importance que le Distributeur indique accorder à cet enjeu.
>
> [476] Compte tenu que le programme de gestion de la demande en puissance contribue à réduire les tarifs, la Régie invite le Distributeur à développer des mesures performantes et à présenter un budget en conséquence dans son PGEÉ 2015.»

37. Dans ce contexte et faisant suite à ses interventions précédentes aux dossiers tarifaires d'Hydro-Québec, le ROEÉ entend questionner Hydro-Québec sur les mesures et budgets qu'elle propose en matière de gestion de la demande en puissance et leur impact sur le bilan en puissance et sur les tarifs.

38. À ce chapitre, le ROEÉ s'attardera particulièrement à la bi-énergie, au chauffe-eau à trois éléments et aux appels au public.

39. En définitive, le ROEÉ recommandera à la Régie d'examiner et de modifier les propositions de la demande telle que présentée par Hydro-Québec de manière à respecter les préoccupations formulées ci-dessus.

## LA MANIÈRE DE FAIRE VALOIR LA POSITION DU ROEÉ

40. Afin de faire valoir sa position, le ROEÉ a l'intention de soumettre des demandes de renseignements, de faire préparer un rapport d'analyse, et d'offrir deux rapports d'expertise portant de manière ciblée et complémentaire sur les enjeux abordés aux paragraphes 16 à 22 ci-dessus. Il entend également faire témoigner ces témoins de vive voix, procéder à des contre-interrogatoires et soumettre une argumentation.

41. Au chapitre des incidences réglementaires, financières et tarifaires des investissements afin de répondre à la croissance de la demande et en ce qui concerne la possibilité de remettre à plus tard ou d'éviter ces coûts et même de réduire les tarifs en augmentant les efforts d'Hydro-Québec au chapitre de l'efficacité énergétique, le ROEÉ fera appel a Resource Insight Inc., dans la personne de M. Paul Chernick (http://www.resourceinsight.com/).

42. M. Chernick, qui a déjà été reconnu comme expert par la Régie, possède une vaste expérience dans la matière, tant au Canada qu'aux États-Unis.

43. Ensuite, sur l'appréciation des efforts en efficacité énergétique proposés pour cette année par Hydro-Québec par rapport au potentiel économiquement, socialement et environnementalement avantageux, l'impact de cette offre sur la demande en puissance et à la pointe et sur l'ajustement géographique des pratiques d'implantation et de promotion des mesures afin d'éviter ou remettre à plus tard des investissements pour répondre à la croissance de la demande, le ROEÉ propose une brève expertise de M. Chris Neme du Energy Futures Group ( http://www.energyfuturesgroup.com/about-us/ ).

44. M. Neme, qui a déjà été reconnu comme expert par la Régie possède une vaste expérience dans la matière, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

**BUDGET, TRADUCTION LA CONCERTATION**

45. Le ROEÉ joint à la présente demande son budget de participation.

46. Afin d'assurer la compréhension des experts des volets pertinents du dossier, il s'avèrera nécessaire de faire traduire en anglais certains documents de la preuve, y compris des demandes et réponses aux demandes de renseignements et lorsque nécessaire, la preuve d'autres intervenants.

47. Le ROEÉ demande donc à la Régie l'autorisation requise dans les circonstances pour effectuer ces traductions. Ces traductions pourront bien sûr servir également à d'autres témoins anglophones.

48. Enfin, conformément à notre pratique et à la demande de la Régie, le ROEÉ discutera avec d'autres parties afin de considérer les possibilités d'expertise communes et afin de définir les mandats des experts de manière à éviter les dédoublements.

49. La présente demande d'intervention est bien fondée en faits et en droit.

**PAR CES MOTIFS, LE ROEÉ DEMANDE À LA RÉGIE :**

**D'ACCUEILLIR** la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant du ROEÉ pour le dossier R-3905-2014;

**D'ACCUEILLIR** le budget de participation du ROEÉ afférent à la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant.

**DE PERMETTRE** aux intervenants de déposer au dossier des demandes de renseignements, des rapports d'analyse et des expertises ainsi que de permettre des témoignages à l'audience, des contre-interrogatoires et une argumentation finale.

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS

Montréal, le 22 août 2014

*(s) Franklin S. Gertler*

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

par : Franklin S. Gertler, avocat

Aldred Building
507 Place d'Armes, bur 1701
Montréal, Québec H2Y 2W8
t (514) 798-1988
f (514) 798-1986
franklin@gertlerlex.ca

# Annexe I

## Adresse du ROEÉ

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ)
a/s Anouk Nadeau-Farley
1-6875, rue Garnier
Montréal, QC
H2G 3A3
Courriel : coordo.roee@gmail.com

# Annexe II

## REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROEÉ)

Les groupes et organismes suivants forment le ROEÉ :

### 1. ENvironnement JEUnesse (ENjeu)

ENvironnement JEUnesse (ENjeu) est un mouvement national de jeunes actifs en éducation relative à l'environnement fondé en 1979.

Objectifs :

ENjeu rassemble et soutient plus de 80 groupes environnementaux dont plus de 50 dans les écoles secondaires, les cégeps et les universités du Québec. ENjeu représente actuellement au Québec le seul forum de la jeunesse engagé en environnement. Les différents groupes et individus rassemblés au sein d'ENvironnement JEUnesse représentent plus de 1 000 personnes actives et préoccupées par l'environnement et la place accordée aux jeunes dans les décisions environnementales.

Principales activités :

ENvironnement JEUnesse a représenté ses membres et participé à la plupart des débats énergétiques qui se sont tenus dans les dernières années. Que ce soit lors de commissions parlementaires sur les plans de ressources et plans stratégiques d'Hydro-Québec, d'audiences sur les projets de nouvelle production, de comités de travail sur la planification intégrée des ressources avec l'institut Tellus, de commissions d'enquête sur la production privée, d'audiences sur certains projets (Grande-Baleine, SM-3, etc.),ou encore lors de débats publics sur l'énergie, ENvironnement JEUnesse et ses membres ont, à toutes occasions, pris part et contribué à la réflexion entourant les différents enjeux énergétiques.

## 2. Fédération québécoise du canot et du kayak

Organisme à but non lucratif.

Objectifs :

Promotion du canotage récréatif et du canot-camping et regroupement des adeptes.

Protection des lacs, des rivières, de l'eau, de l'air et des forêts.

Principales activités :

Débat public sur l'énergie en 1995.

Projet-pilote de classification des rivières au Lac-St-Jean.

Consultation publique sur le Plan de développement d'Hydro-Québec.

Intervention sur la filière de production privée d'hydro-électricité dans le cadre de l'élaboration de la politique énergétique.

## 3. Regroupement de surveillance du nucléaire

Organisme de charité sans but lucratif fondé en 1978.

Objectifs :

Se préoccupe de recherche et d'éducation sur toutes les questions qui touchent à l'énergie nucléaire incluant les solutions alternatives au nucléaire et tout particulièrement les questions qui touchent le Canada et le Québec.

Activités principales :

Depuis dix ans, participation active dans tous les aspects de l'évaluation des dossiers énergétiques (projet Grande-Baleine, Plan de développement d'Hydro-Québec, politiques énergétiques, débats publics sur l'énergie, etc.).

## 4. Nature Québec

Depuis près de 25 ans, Nature Québec intervient pour faire progresser le Québec vers les trois objectifs suivants :

- maintenir les processus écologiques essentiels à la vie ;
- préserver la diversité biologique ;
- favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

Regroupant plus de 8 000 sympathisants et 80 organismes ouvrants pour le développement durable de l'environnement, Nature Québec travaille de plusieurs façons à la rencontre de ses grands objectifs : l'éducation, la sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations et les avis ou prises de position publiques sont les principaux moyens retenus.

Depuis sa fondation, l'organisme s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales : la loi québécoise des forêts, la gestion de l'eau, la réduction de la pollution agricole, la loi fédérale sur la protection de l'environnement, la loi provinciale sur les pesticides, la consultation sur la gestion des matières résiduelles, la gestion de la faune, l'élargissement du réseau des aires protégées, etc. Elle est reconnue pour ses interventions pertinentes, exigeantes et efficaces.

Principales activités pertinentes :

Depuis une dizaine d'années, Nature Québec a participé activement à l'évolution du dossier énergétique au Québec par des contributions dans tous les grands dossiers actifs (commissions parlementaires, Plan de développement d'Hydro-Québec, débats publics sur l'énergie, audiences du BAPE sur des projets de développement hydroélectriques et thermiques, etc.).

## 5. La Fondation Rivières

La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières - tout autant que de la qualité de l'eau - à des fins éducatives, sociales et environnementales.

Pour accomplir sa mission, la Fondation appuie son action sur quatre objectifs principaux :

**Protéger les rivières :**

Lancer des campagnes médiatiques d'information publique et d'intervention politique contre l'expropriation privée amenée par la construction de petites centrales. Susciter la remise en question de la filière hydroélectrique et lancer une campagne virale d'énergies vertes.

**Développer et diffuser des programmes de sensibilisation**

Poursuivre l'application de programmes pédagogiques pour les écoles. Tenir des cliniques selon le programme Réseau d'Inspection et de Vérification des Eaux (RIVE) avec une clientèle adolescente et adulte.

**Consolider le réseau de partenaires**

Accroître la présence de la Fondation Rivières sur la place publique en maintenant les liens existants avec nos divers partenaires ainsi qu'avec la presse écrite et électronique; poursuivre les programmes d'écotourisme dans diverses régions du Québec; donner une place aux Premières Nations au sein de notre équipe; développer de nouveaux partenariats.

**Assurer une saine gestion**

Maintenir la concrétisation des trois premiers objectifs par une gestion efficace à court et à long terme.